

**DECISION N° 1167 PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture,

- VU le livre VI (partie législative) du code rural en son titre II, chapitre 1er (les offices d'intervention) section 1, notamment les articles L 621-1 à L 621-6 tels que modifiées par la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole,
- VU le livre VI (partie réglementaire) du code rural en son titre II, chapitre 1er (les offices d'intervention) section 1, notamment les articles R 621-12 , R 621-44 à R 621-49,
- VU le décret n° 2005-1780 du 30 décembre 2005 relatif à certains offices d'intervention dans le secteur agricole et portant modification du code rural,
- VU le décret modifié n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU le décret du 15 mars 2007, portant nomination du directeur de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture, - M. MALPEL (Georges-Pierre),
- VU l'avis émis par le Conseil de direction plénier de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture, réuni le 24 janvier 2008

**DECIDE :**

**ARTICLE 1**

Suite à sa nomination, la délégation donnée à François ANDRE, en qualité de Délégué régional adjoint devient délégation en tant que Délégué Régional pour la région Sud-Est.

**ARTICLE 2**

Suite à une répartition des missions entre les délégations Aquitaine-Charentes et Midi-Pyrénées, l'article 12 de la décision n° 1040 du 27 novembre 2007 est remplacé par l'article suivant :

Les délégations de signature accordées aux agents des délégations régionales de Viniflor sont définies dans le cadre d'un périmètre géographique prévu à l'article 3 de la présente décision.

Néanmoins, dans le cadre d'un surcroît de travail temporaire, les délégations de signature sont étendues à l'ensemble du territoire pour répondre à des difficultés d'organisation du travail relativement à certaines mesures d'intervention.

Pour les mesures de fonctionnement de la délégation régionale :

Délégation est donnée à l'effet de signer au nom du Directeur les actes suivants :

- Les engagements et « service fait » des dépenses de fonctionnement relatives au téléphone et fax, photocopies, frais de déplacement, fournitures administratives, petites fournitures de fonctionnement, petites fournitures techniques, petites fournitures informatiques.

Pour les mesures relevant des contrats de projets, les conventions de fonctionnement avec les comités économiques fruits et légumes, l'OCM vitivinicole, et les mesures nationales dont la gestion est confiée aux délégations régionales (notamment l'aide à l'investissement dans les caves particulières) :

Délégation est donnée à l'effet de signer au nom du Directeur les actes suivants :

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des fonctions dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant.

Pour les mesures Bois et plants de vigne, droits de plantation, Agrément des vins de pays, Contrats d'achats

Délégation est donnée à l'effet de signer au nom du Directeur les actes suivants :

- tout acte de gestion, d'agrément ou de rejet, relatif au secteur des bois et plants de vignes
- tout acte relatif aux achats et ventes de droits de plantation
- tout acte relatif aux autorisations de plantation
- tout acte relatif à l'agrément des vins de pays
- tout acte relatif aux contrats d'achats

aux personnes suivantes :

Délégation régionale	Mesures de fonctionnement de la délégation	Mesures relevant des contrats de projets, des aides nationales en gestion dans les DR, des aides au fonctionnement des comités fruits et légumes	Mesures relevant de l'OCM viti vinicole	Mesures Bois et plants de vigne, droits de plantation, Agrément des vins de pays, Contrats d'achats
Corse	Alain BAGARD, délégué régional, Stéphane DRACHE,	Alain BAGARD, délégué régional, Stéphane DRACHE,	Alain BAGARD, délégué régional, Stéphane DRACHE,	Alain BAGARD, délégué régional, Stéphane DRACHE,
Languedoc Roussillon	Pierre LABRUYERE, délégué régional, Jean-Yves DEWANDEL délégué régional adjoint Laurent MAYOUX Nicole CREBASSA Thérèse TORREILLES	Pierre LABRUYERE, délégué régional, Jean-Yves DEWANDEL délégué régional adjoint Laurent MAYOUX Béatrice DEDIEU,	Pierre LABRUYERE, délégué régional, Jean-Yves DEWANDEL délégué régional adjoint Laurent MAYOUX Michel EVRARD, Laurent HANON, Claude MAURIN,	Pierre LABRUYERE, délégué régional, Jean-Yves DEWANDEL délégué régional adjoint Laurent MAYOUX Jacques DEGAILLE, Jean COURTY, Hélène LECLERC
Aquitaines Charentes	Patrick LIZEE délégué régional Yvan COLOMBEL, délégué régional adjoint Jean-Marie JOBIN	Patrick LIZEE, délégué régional Yvan COLOMBEL, délégué régional adjoint Claudine BUREAU, Jean-Marie JOBIN,	Patrick LIZEE délégué régional Yvan COLOMBEL, délégué régional adjoint Claudine BUREAU, Marlène LACHAT, Daniel PINAN-LUCARRE	Patrick LIZEE délégué régional Yvan COLOMBEL, délégué régional adjoint Claudine BUREAU, Marlène LACHAT, Daniel PINAN-LUCARRE

Nord Est	François CASTANIE, délégué régional, Christophe COFFIGNY, Sophie QUILLET,	François CASTANIE, délégué régional, Christophe COFFIGNY, Sophie QUILLET,	François CASTANIE, délégué régional, Christophe COFFIGNY, Sophie QUILLET,	François CASTANIE, délégué régional, Christophe COFFIGNY, Sophie QUILLET,
Midi Pyrénées	Christian FOURNIER, délégué régional, Daniel JULIA, Marie-Claude LHOSTE,	Christian FOURNIER, délégué régional, Daniel JULIA, Marie-Claude LHOSTE, Julien DOMERGUE	Christian FOURNIER, délégué régional, Daniel JULIA, Marie-Claude LHOSTE, Julien DOMERGUE	Christian FOURNIER, délégué régional, Daniel JULIA, Marie-Claude LHOSTE, Julien DOMERGUE
Sud Est	François ANDRE, délégué régional Jean-Yves COTHENET, Délégué régional adjoint, Alain GONORD, Gisèle GUICHETEAU, Sylvian BERNARD, Michel INARD, Jocelyne GRIOLET, Jean-Marie GIRAUDEAU, Florence BRUNIER	François ANDRE, délégué régional Jean-Yves COTHENET, Délégué régional adjoint, Alain GONORD, Gisèle GUICHETEAU, Sylvian BERNARD, Michel INARD, Jocelyne GRIOLET, Jean-Marie GIRAUDEAU	François ANDRE, délégué régional Jean-Yves COTHENET, Délégué régional adjoint, Alain GONORD, Florence BRUNIER, Jean-Luc SEINCE, Sylvian BERNARD, Michel INARD, Jean-Marie GIRAUDEAU, Jocelyne GRIOLET	François ANDRE, délégué régional Jean-Yves COTHENET, Délégué régional adjoint, Alain GONORD, Florence BRUNIER, Jean-Yves COTHENET, Gisèle GUICHETEAU, Sylvian BERNARD, Michel INARD, Jocelyne GRIOLET
Val de Loire	Pierre RAYER, délégué régional, Pascal DROUIN, Jean-Marie MOOG	Pierre RAYER, délégué régional, Pascal DROUIN, Jean-Marie MOOG	Pierre RAYER, délégué régional, Pascal DROUIN, Jean-Marie MOOG	Pierre RAYER, délégué régional, Pascal DROUIN, Jean-Marie MOOG

### ARTICLE 3 – SECTEURS GEOGRAPHIQUES DES DELEGATIONS REGIONALES

Suite à une répartition des missions entre les délégations Aquitaine-Charentes et Midi-Pyrénées, l'article 13 de la décision n° 1040 du 27 novembre 2007 est remplacé par l'article suivant :

Le secteur géographique des délégations régionales visées à l'article précédent est défini comme suit :

#### Pour les mesures relevant des contrats de projets

La délégation régionale Aquitaine-Charentes : les régions administratives AQUITAINE et POITOU-CHARENTES

La délégation régionale de Corse : la région administrative de la CORSE.

La délégation régionale du Languedoc-Roussillon : la région administrative du LANGUEDOC-ROUSSILLON.

La délégation régionale de Midi-Pyrénées : les régions administratives de MIDI-PYRENEES et LIMOUSIN

La délégation régionale du Nord-Est : les régions administratives de CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE, ALSACE, FRANCHE-COMTE, BOURGOGNE

La délégation régionale Sud-Est : les régions administratives de PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR et RHONE-ALPES

La délégation régionale du Val de Loire : les régions administratives de PAYS DE LA LOIRE, HAUTE-NORMANDIE, BASSE-NORMANDIE, CENTRE, BRETAGNE, AUVERGNE

### Pour le financement des comités économiques fruits et légumes

La délégation régionale d'Aquitaine : le comité économique de la Prune d'Ente

La délégation régionale de Corse : le comité économique fruits et légumes de Corse

La délégation régionale de Midi-Pyrénées : le comité économique fruits et légumes BGSO,

La délégation régionale du Nord-Est : le comité économique fruits et légumes ESTIFEL

La délégation régionale Sud-Est : le comité économique fruits et légumes BRM, le comité économique du bigarreau d'industrie

La délégation régionale du Val de Loire : le comité économique fruits et légumes Val de Loire, le comité économique Bretagne (CERAFEL), le comité économique Normandie

Pour les mesures relatives à l'OCM viti vinicole, les aides nationales dont la gestion est confiée aux délégations régionales (notamment les aides aux caves particulières) et pour les mesures d'intervention non financières (bois et plants de vignes, droits de plantation, agrément des vins de pays, Contrats d'achats) :

La délégation régionale Aquitaine-Charentes : le département de la CHARENTE, le département de la CHARENTE MARITIME, le département de la CORREZE, le département de la DORDOGNE, le département de la GIRONDE, le département du LOT-et-GARONNE, le département des LANDES.

La délégation régionale de Corse : la région administrative de la CORSE.

La délégation régionale du Languedoc-Roussillon : la région administrative du LANGUEDOC-ROUSSILLON.

La délégation régionale de Midi-Pyrénées : la région administrative de MIDI-PYRENEES, le département des PYRENEES-ATLANTIQUES, le département du CANTAL.

La délégation régionale du Nord-Est : la région administrative du NORD-PAS-DE-CALAIS, la région administrative de PICARDIE, la région administrative de la CHAMPAGNE-ARDENNE, la région administrative de la LORRAINE, la région administrative d'ALSACE, la région administrative FRANCHE-COMTE, le département de la SEINE-et-MARNE, le département de l'YONNE, le département de la COTE D'OR, le département de la SAONE-et-LOIRE.

La délégation régionale Sud-Est : la région administrative de PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR, la région administrative de RHONE-ALPES, le département de la HAUTE LOIRE.

La délégation régionale du Val de Loire : la région administrative de HAUTE-NORMANDIE, la région administrative de BASSE-NORMANDIE, la région administrative du CENTRE, la région administrative de BRETAGNE, la région administrative des PAYS DE LOIRE, le département de la NIEVRE, le département de l'ALLIER, le département du PUY DE DOME le département de la CREUSE, le département de la HAUTE-VIENNE, le département de la VIENNE, le département des DEUX-SEVRES, le département du VAL D'OISE, le département de la SEINE-ST-DENIS, le département des YVELYNES, le département de l'ESSONNE, le département des HAUTS-de-SEINE, le département du VAL-de-MARNE, le département de PARIS.

### ARTICLE 4 – Entrepôt de PORT-LA-NOUVELLE

Délégation est donnée à Madame Caroline CABANIER à l'effet de signer au nom du Directeur les documents douaniers d'entrée ou de sortie d'alcool sur l'entrepôt de Port la Nouvelle.

#### ARTICLE 5 – CLAUSE DE SUBSTITUTION

La présente décision complète l'article 10 de la décision n° 1040 du 27 novembre 2007 et remplace les articles 12, 13 de cette même décision.

#### ARTICLE 6 – PUBLICATION

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche

Paris, le 25 janvier 2008

Le Directeur

Georges-Pierre MALPEL